



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A190

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements, modifications et création de postes

Le 8 octobre 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au gymnase de Rognes, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 2 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BARRET Guy – BASTIDE Bernard - BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David - CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGÉAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – MALAUZAT Irène - MALLIE Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia - ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales: ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à DEVESA Brigitte - BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre - BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BOYER Raoul donne pouvoir à ROUVIER Catherine - de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à LENFANT Gaëlle – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PIZOT Roger donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - POLITANO Jean-Jacques donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice - LAGIER Robert – MEÏ Roger - NERINI Nathalie - PEREZ Fabien - PRIMO Yveline - ROLANDO Christian - YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_01

CONSEIL DU 8 OCTOBRE 2015

Rapporteur : Madame le Président

Politique publique : Ressources

Thématique : Ressources humaines

**Objet : Ajustements, modifications et création de postes
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet les ajustements, les modifications et création de postes dans le cadre des besoins de service, de la gestion du tableau des effectifs et de la mise en œuvre de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 17 juillet 2015.

Exposé des motifs :

I/ AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES SUITE A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET PARITAIRE (C.A.P) DU 17 JUILLET 2015 : INTEGRATION DIRECTE ET CHANGEMENT DE FILIERE :

Afin de permettre la mise en œuvre des changements de filière suite à la C.A.P du 17 juillet 2015, il est proposé les ajustements et modifications des postes comme suit :

En application de la loi n°2009-A972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique :

Par délibération n°2005-A256 en date du 14 octobre 2005, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Compte tenu des missions exercées par l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci pour permettre son changement de filière, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. (C 905)

Par délibération n°2006-A009 en date du 3 février 2006, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints du patrimoine.

Compte tenu des missions exercées par l'agent occupant ce poste, et vu le besoin d'ajuster celui-ci pour permettre son changement de filière, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. (C 915)

II/ AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES SUITE A LA REUSSITE A CONCOURS :

Au sein de la Direction de l'Assainissement

Par délibération n°2010_A096 en date du 24 juin 2010, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Suite à la réussite à concours de l'agent occupant ce poste et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. (C 792)

Au sein de la Direction des Sports – Service des Piscines

Par délibération n°2012_A070 en date du 31 mai 2012, le Conseil de Communauté a transformé un poste pour l'ouvrir en catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Suite à la réussite à concours de l'agent occupant ce poste et compte tenu des missions qui lui sont confiées, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux. (C 625)

III/ AJUSTEMENTS ET MODIFICATIONS DE POSTES DANS LE CADRE DE LA GESTION DES BESOINS DE SERVICES :

Dans le cadre de la gestion du tableau des effectifs et compte tenu des besoins des services, il est proposé les modifications et ajustements suivants :

Par délibération n°2008-A171 en date du 12 décembre 2008, le Conseil de Communauté a créé un poste de catégorie C ouvert dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, il est proposé de modifier le poste comme suit :

- Poste de catégorie A ouvert dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux. (A 976)

IV/ CREATION DE POSTE :

Au sein de la Direction de la Mobilité – DGA Mobilité et Infrastructures de Transport

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix gère le réseau de transports des lignes urbaines sur l'agglomération d'Aix-en-Provence et interurbaines à l'échelle du territoire communautaire.

Elle assure le transports scolaire et gère environ 2 500 points d'arrêt.

Afin d'anticiper et de répondre à un certain nombre d'enjeux métropolitains en matière de mobilité, il est proposé la création d'un poste comme suit :

Poste de chargé(e) de mission projets de territoire et conseil en mobilité ouvert en catégorie A dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

Le chargé(e) de mission devra piloter pour le DGA, les participations et les initiatives de la CPA sur un certain nombre de projets structurants de l'aire métropolitaine.

Il aura pour missions principales :

Assistance de la Direction Mobilité au suivi de projets grand territoire :

- contribution à la réflexion stratégique de la CPA concernant les Déplacements entre la communauté et les autres territoires au moyen de toutes recherches documentaires, benchmark, ou contacts utiles,
- élaboration des actes de commande publique liés aux marchés d'études à lancer en relation avec les projets structurants suivis : rédaction de cahiers des charges et d'avenants, analyses des offres, suivi des AMO, pilotage des actes de commande et des pénalités, ...
- propositions d'organisation, de mise en place de solutions nouvelles, d'adaptations ou de coordination entre solutions existantes, ..., pour améliorer l'offre de transport collectif entre la CPA et les territoires voisins
- suivi pour le compte de la DGA MIT des projets développés par les autres AOT impactant le territoire de la CPA (ferré, ...)
- production de toute note utile et présentation de projets étudiés en interne pour faciliter la transversalité et l'appropriation des dossiers inter territoire par les équipes de la DGA
- mise en place d'une veille "grands projets" hors CPA

Conseil en mobilité :

- animation et suivi des PDIE
- études prospectives sur l'offre mobilité de la CPA

Après déclaration de vacance d'emploi au Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône et dans l'hypothèse d'une absence de candidat titulaire de la fonction publique correspondant au profil recherché, le recrutement se fera par voie contractuelle en application de l'article 3-3, de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Dans cette hypothèse, il est proposé de fixer l'indice de rémunération sur la base du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux en tenant compte de l'expérience professionnelle, des compétences et des diplômes détenus par le ou (la) candidat(e) non titulaire retenu(e) le cas échéant.

Cette création de poste entraînera une incidence financière pour un coût total chargé annuel estimé à 90 000 €.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique ;

VU l'avis de la C.A.P en date du 17 juillet 2015 ;

VU l'avis de la commission ressources et moyens du 9 septembre 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 24 septembre 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les ajustements, modifications et création de postes dans le cadre des besoins de service, de la gestion du tableau des effectifs et de la mise en œuvre de la C.A.P du 17 juillet 2015 dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **AUTORISER** l'inscription des dépenses au budget principal et au budget annexe Transports Publics Urbains, chapitre 012 ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources - Ressources humaines - Ajustements, modifications et création de postes

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	83
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour	83
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

13 OCT. 2015